



HYDREAULYS

BUREAU DU 02 DECEMBRE 2020 À 09H00

COMPTE RENDU

Le mercredi 02 décembre 2020 à 09h le Bureau d'HYDREAULYS s'est tenu en visioconférence TEAMS légalement convoqué par M. Marc TOURELLE.

Sont présents :

CA VGP : Marc TOURELLE, Sonia BRAU, Richard RIVAUD, François DARCHIS

CA SQY : Eva ROUSSEL, Henri-Pierre LERSTEAU

CC GALLY MAULDRE : Laurent RICHARD

Etaient absents excusés : Grégoire DE LA RONCIERE, Jacques BISSON, Françoise BEAULIEU

Date de la convocation : 25 novembre 2020

Date d'affichage : 25 novembre 2020

Nombre de membres : En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 7

Tous les débats de l'assemblée sont enregistrés et mis à disposition du public.

Le Quorum étant atteint la séance est ouverte à 09h.

2020/01: Détermination des règles d'organisation d'une séance du Bureau à distance par visioconférence (ou audioconférence)

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE le règlement pour l'organisation d'une séance du Bureau à distance annexé à la présente décision à valeur délibérative.

CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente décision à valeur délibérative.

2020/02 : Autorisation de signature – Avenant n°2 – Marché public pour les travaux sur les réseaux d'assainissement non visitables – surcoût Covid – mars à novembre 2020

REPORTEE

2020/03: Autorisation de signature – Avenant n°3 – Accord-cadre à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'assainissement non visitables – surcoût covid – à partir de décembre 2020

REPORTEE

2020/04: Autorisation de signature Avenant n°2 – Marché public pour la réhabilitation des collecteurs B&D – surcoût covid – mars à juillet 2020

REPORTEE

2020/05 : Autorisation de signature – Avenant n°3 – Marché public pour la réhabilitation des collecteurs B&D – surcoût Covid – à partir d'août 2020

REPORTEE

2020/06 : Autorisation de signature – Accord-cadre à bons de commandes relatif aux études de sols

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

PREND ACTE de la décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 novembre 2020 de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux études de sols à la société GINGER CEBTP qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif aux études de sols avec la société GINGER CEBTP qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse et tout document y afférent.

2020/07 : Autorisation de signature – Avenant n°2 – Marché public de renaturation du ru de Gally

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE de l'avenant n°2 au marché de renaturation du ru de Gally.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°2 au marché de renaturation du ru de Gally et tout document s'y rattachant.

DIT que l'avenant n°2 présente un impact financier à hauteur de + 13.33 % du montant initial du marché public.

2020/08 : Approbation de la convention de déversement – HYDREAULYS/IUT Ville d'Avray/SEVESC

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE la convention de déversement à conclure avec l'IUT de Ville d'Avray et SEVESC.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer la convention de déversement à conclure avec l'IUT de Ville d'Avray et SEVESC et tout document s'y rattachant.

2020/09 : Approbation de la promesse de constitution de servitude et d'obligation propter rem – Moulins de Saint-Cyr

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE la promesse de constitution de servitude et d'obligation propter rem relative aux Moulins de Saint Cyr.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer la promesse de constitution de servitude et d'obligation propter rem relative aux Moulins de Saint Cyr et tout document y afférent.

DIT que le présent acte n'emporte aucune incidence financière.

2020/10 : Approbation du contrat de territoire « eau et climat » du bassin versant de la Mauldre et ses affluents

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE le contrat de territoire « eau et climat » du bassin versant de la Mauldre et ses affluents 2020-2024.

DESIGNE Monsieur Laurent RICHARD en qualité de représentant d'HYDREAULYS pour le suivi des actions.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer le contrat de territoire « eau et climat » du bassin versant de la Mauldre et ses affluents 2020-2024 et tout document y afférent.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 08 décembre 2020.

Marc TOURELLE
Président d'HYDREAULYS